

**Conseil communal
Echandens****Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020****Ordre du jour :**

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Assermentation d'un Conseiller communal ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2020 ;
4. Préavis N° 03/2020 – PPA Grand-Pré : la Municipalité a décidé de reporter la présentation de ce préavis à une date ultérieure ;
5. Préavis N° 04/2020 – Comptes et Gestion 2019 ;
6. Préavis N° 05/2020 – Arrêté d'imposition 2021 ;
7. Préavis N° 06/2020 – Requalification et réfection de la rte de la Gare et de la rte de Bremblens ;
8. Rapport sur le postulat 01/2019 (M. Luc Martin) ;
9. Election du Bureau du Conseil communal :
 - a. du Président ;
 - b. du 1^{er} Vice-Président ;
 - c. du 2^{ème} Vice-Président ;
 - d. des scrutateurs ;
 - e. des scrutateurs suppléants ;
10. Communications municipales ;
11. Communications du Bureau ;
12. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Daniel Dietrich ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers. Il rappelle la communication du 14 septembre 2020 concernant le déroulement de la séance. En ce qui concerne l'acoustique de la salle et compte tenu du port du masque, il précise que toute personne qui demande et obtient la parole, s'avance vers le micro qui est nettoyé après chaque passage. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

Il annonce l'absence des personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mmes Claire-Lise Comtesse-Rieben, Amélie Gilliéron
MM. Etienne Bohner, Jean-Marc Bridy, Charles Richard

Non-excusés : MM. Alex Martin, Francisco Ruiz

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 52 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Daniel Dietrich demande à l'assemblée si l'ordre du jour suscite des commentaires. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller communal

M. Daniel Dietrich annonce que suite à la démission de M. Patrick Zurn au 30 avril 2020, les deux prochains « viennent-ensuite » ont renoncé à entrer au Conseil communal. Il procède dès lors à l'assermentation de M. Peter Lack, qui est accueilli par les applaudissements du Conseil. Il y a 53 conseillers présents dans la salle.

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 2 mars 2020

M. Daniel Dietrich demande s'il y a des remarques concernant ce PV, ce qui n'est pas le cas. Le PV du 2 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis N° 03/2020 – PPA Grand-Pré : la Municipalité a décidé de reporter la présentation de ce préavis à une date ultérieure

M. Daniel Dietrich annonce que la Municipalité a décidé de reporter la présentation de ce préavis à un prochain Conseil et passe la parole à M. Xavier Dutruit, qui explique qu'en raison du Covid, la Municipalité a demandé une prolongation pour la présentation du préavis auprès du SDT (*Ndlr : présentement appelé DGTL*). Cette demande a été refusée. La Municipalité s'estimant lésée, a recouru auprès du Tribunal Cantonal Administratif et Public et attend désormais une décision de cette instance. C'est la raison du retrait de ce préavis.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis qui précise que le préavis n'est pas retiré, mais seulement reporté. Il sera représenté tel qu'il a été présenté au Conseil et le travail de la Commission d'objet restera bien entendu valable.

5. Préavis N° 04/2020 – Comptes et Gestion 2019

M. Daniel Dietrich propose d'aborder le préavis en deux temps, soit de traiter en premier le Rapport de la Municipalité, puis de procéder avec les Comptes pour finalement voter sur le préavis. Il passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic et responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter au Rapport de Gestion de la Municipalité d'Echandens.

M. Daniel Dietrich passe la parole à Mme Céline Pache, Présidente de la Commission de Gestion qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de la commission de gestion ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion sur le rapport de la commission de gestion. Etant donné qu'il n'y a pas de remarques, il procède à la deuxième partie du préavis et passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances. M. Christian Zünd signale qu'au milieu de la page 3 de son rapport, il y a deux erreurs de numérotation de

rubriques, soit « Achat de containers, de sacs à ordures » : il s'agit du No. 450.3115.00 et non pas 450.3011.00, et « Taxes forfaitaires aux particuliers », il s'agit du No. 450.4342.01 et non pas 450.4342.00. Mise à part cela il n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich demande si un autre membre de la commission désire s'exprimer, ce qui n'est pas le cas.

M. Daniel Dietrich procède à la lecture des comptes, page par page.

M. Daniel Dietrich constate qu'il n'y a pas de question et clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- des comptes,
- du rapport de gestion de la Municipalité,
- du rapport de la Commission de gestion,
- du rapport de la Commission des finances,

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2019 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

6. Préavis N° 05/2020 – Arrêté d'imposition 2021

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic qui n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de la commission ne souhaite s'exprimer. M. Daniel Dietrich ouvre la discussion.

Personne ne désirant prendre la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 05/2020,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté en annexe du préavis 05/2020 et dont il fait partie intégrante, pour une période d'une année, soit pour 2021.

7. Préavis N° 06/2020 – Requalification et réfection de la rte de la Gare et de la rte de Bremblens

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Muller, Municipal responsable du préavis, qui précise que la Municipalité vient de recevoir la confirmation que la demande de subvention a été validée par la DGMR et suit donc son processus via la Confédération.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Antoine Gerber, Président de la commission des Routes + évacuation et épuration des eaux, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de cette commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la Commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Aucun autre membre de cette commission ne souhaite s'exprimer.

M. Daniel Dietrich ouvre la discussion.

M. Sébastien Baconnier ne comprend pas très bien l'utilité de la suppression hors chaussé de l'arrêt de bus « Collège ». Il constate que l'arrêt de bus à la route d'Ecublens, arrêt sur chaussée, provoque des dépassements dangereux.

M. Christian Müller répond que la position de l'arrêt de bus ne sera plus en « baignoire », ce qui correspond à une volonté cantonale sur les routes en traversé de localité. Il précise qu'à cet endroit, la situation ne sera pas la même qu'à la route d'Ecublens, car il y aura un îlot en face, ce qui empêchera des dépassements. La configuration sera donc différente.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 06/2020,
- vu le rapport de la Commission des routes + évacuation et épuration des eaux,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (1 abstention)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 640'000.- pour la requalification et la réfection de la route de la Gare et de la route de Bremblens,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

8. Rapport sur le postulat 01/2019 (M. Luc Martin)

M. Daniel Dietrich rappelle que ce postulat est mentionné dans le PV de la séance du Conseil communal du 27 mai 2019 ainsi que dans le rapport 2019 de la Municipalité. Il ne va

donc pas le relire et passe la parole à M. Jerome De Benedictis, Syndic qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich passe la parole à M. Luc Martin qui remercie la Municipalité de la présentation de son rapport ainsi que des démarches entreprises auprès du notaire. Il a pris note que la Municipalité est « *dans l'attente de l'évolution de la situation du point de vue des propriétaires* » et demande si la Municipalité envisage de solliciter, durant ladite attente, un avis préalable et consultatif auprès de commissions du Conseil communal, par exemple celle des Finances et/ou celle d'Achat et vente d'immeubles.

M. Jerome De Benedictis répond qu'il peut être envisagé d'avoir recours à une de ces commissions si la Commune se portait acquéreur de la parcelle, via la loi donnant un droit de préemption de 40 jours à la Municipalité. Il estime qu'aujourd'hui cela semble prématuré, vue que la Municipalité a de bons contacts tant avec le notaire qu'avec les propriétaires, qui connaissent la position de la Municipalité.

M. Luc Martin le remercie et revient sur l'évocation de la loi la préservation et la promotion de l'extension du parc locatif, loi qui est entrée en vigueur en janvier 2018. Ces dispositions cantonales ont été complétées au 1^{er} janvier 2020, précisant qu'une Municipalité a la possibilité de bénéficier automatiquement d'un droit de préemption en cas de vente d'un terrain ou d'un immeuble. Ce droit de préemption permet d'acquérir à prix égal et de devenir ainsi le propriétaire final, par rapport à un acte de vente réalisé précédemment avec un tiers. Le droit de préemption est possible à condition d'envisager la réalisation de logements à utilité publique et que la surface considérée fasse plus de 1500 m². Le rapport sur le postulat porte sur une surface de 2300 m² environ. De ce fait, il se demande quelles mesures la Municipalité envisage pour refuser un éventuel fractionnement des 2300 m², afin de pouvoir garder ses droits en matière de préemption.

M. Jerome De Benedictis répond que la question demande réflexion, mais que la Municipalité a un droit de regard sur les divisions de terrains et le fractionnement de parcelles. Elle pourrait lever, le cas échéant, un tel fractionnement. Néanmoins, il ne désire pas se prononcer ce soir, car il ne connaît pas suffisamment les tenants et aboutissants juridiques et légaux face à une telle possibilité.

M. Luc Martin le remercie et demande, en cas de droit de préemption reçu par la Municipalité, comment elle envisage de solliciter le Conseil communal quant à la décision d'une mise en œuvre ou non de ce droit de préemption.

M. Jerome De Benedictis répond que la Municipalité reçoit les avis de droit de préemption et elle a ensuite 40 jours pour confirmer qu'elle se porte acquéreur. Elle a donc 40 jours pour demander un crédit au Conseil communal et le faire valider au sens de la loi. Des procédures accélérées existent pour tenir ce délai, même s'il est court. La Municipalité présenterait un préavis en urgence pour demander le crédit en question au Conseil communal. Néanmoins, la Municipalité souhaiterait, le cas échéant, se porter acquéreur par d'autres moyens que ce droit de préemption.

M. Luc Martin remercie la Municipalité de ces réponses.

Personne d'autre ne désirant prendre la parole, M. Daniel Dietrich clôt la discussion et lit les conclusions du postulat :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le rapport sur le postulat 01/2019,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver les conclusions du présent rapport.

9. Election du Bureau du Conseil communal

M. Daniel Dietrich annonce qu'il arrive au bout de ses deux mandats, dont le dernier était un peu rallongé, mandats qu'il a accomplis avec plaisir. De ce fait, un nouveau Président ainsi qu'un nouveau Bureau doivent être élus. Il rappelle l'usage qui veut que le premier Vice-Président se présente à la présidence et demande à M. Jean-Nicolas Muff, 1^{er} Vice-Président, s'il est candidat à la présidence, ce qui est le cas. Il n'y a pas d'autres candidats et M. Jean-Nicolas Muff est élu par acclamation.

Il demande à Mme Muriel Andrey, 2^{ème} Vice-Présidente si elle est candidate à la 1^{ère} Vice-Présidence, ce qui est le cas. Il n'y a pas d'autres candidats et Mme Muriel Andrey, est élue par acclamation.

Mme Muriel Andrey présente la candidature de M. Sébastien Baconnier en tant que 2^{ème} Vice-Président, qui accepte la candidature. Il n'y a pas d'autres candidats et M. Sébastien Baconnier est élu par acclamation à la 2^{ème} Vice-Présidence.

M. Daniel Dietrich annonce que suite à une demande faite par un conseiller, le Bureau fonctionnera par rotation en ce qui concerne les scrutateurs et scrutateurs suppléants. Etant donné que les scrutateurs MM. Fabien Descoedres et Jean-François Martin quittent leur fonction, il demande aux scrutateurs suppléants, Mme Catherine Paganuzzi et M. Claude Bucher, s'ils acceptent d'être candidats pour le poste de scrutateurs, ce qui est le cas. Personne d'autre ne se porte candidat et ils sont élus par acclamation aux postes de scrutateurs.

M. Fabien Descoedres présente la candidature de M. Philip Morel qui accepte d'être candidat pour le poste de scrutateur suppléant.

M. Jean-François Martin présente la candidature de M. François Vogel qui accepte d'être candidat pour le poste de scrutateur suppléant.

Personne d'autre ne se porte candidat et ils sont donc élus par acclamation.

M. Daniel Dietrich annonce que, selon le désir du nouveau Président, le Bureau fraîchement élu se réunira quelques minutes à l'issue de la présente séance.

10. Communications municipales

Mme Katharina Zurn :

1. Aide humanitaire

La Commission d'Aide humanitaire s'est réunie le 24 juin 2020 à la Salle des Utins et a décidé de soutenir les projets suivants :

Centre pour la Promotion de la Santé, Kangu (RDC)	2 000.00
FEDEVACO, Enfants des Collines, Bénin	4 000.00
Sentinelles	4 000.00
Fondation Les Enfants de l'Arc-en-Ciel (Rép. Dom.)	4 000.00

Suite à la crise sanitaire qui a mis beaucoup de personnes dans notre Canton en situation précaire, la commission a souhaité soutenir également des organisations d'entre-aide régionales :

Cartons du Cœur	4 000.00
Fondation Mère Sofia	4 000.00
Cartons Noël (Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens)	1 000.00

TOTAL **23 000.00**

2. Locaux de La Parent'aise

La garderie les Bisounours a définitivement fermé début juillet 2020 et son local a été repris par l'UAPE La Parent'aise. La peinture de la salle a été refaite, le couloir et les cadres des fenêtres ont également été repeints, pour un coût de Fr. 6'839.50.

3. Jardin d'enfants Vers Luisants

Le nouveau jardin d'enfants « Vers Luisants » a remplacé la garderie Bisounours. La Municipalité a pu proposer une salle au collège du Chaney pour accueillir des enfants du préscolaire. Pour être aux normes de l'OAJE, des aménagements étaient nécessaires : installation d'un WC et d'un lavabo dans la salle. A l'extérieur, une clôture a été posée devant la salle et un accès par le jardin a été créé. Coût total des travaux : Fr. 15'558.15.

4. Collège du Chaney : panneaux solaires

Suite aux problèmes d'infiltrations au collège (voir communication du 9 décembre 2019), la Municipalité a décidé de démonter les panneaux solaires pour permettre un nettoyage à fond et de réparer les trous dans la toiture. Les travaux de nettoyage et de réparation s'élèvent à Fr. 9'221.65. Les panneaux ne seront pas remis, car deux onduleurs sur trois ne fonctionnaient plus et les frais de remise en état sont trop élevés. Le démontage et l'évacuation des panneaux ne nous ont pas été facturés.

5. Collège du Chaney et Vieux collège

La Municipalité a demandé à une entreprise spécialisée de contrôler la concentration du Radon dans le collège du Chaney et le Vieux Collège. Les résultats ont montré que les valeurs sont dans les normes. Coût : Fr. 3'268.75.

6. Salle de gym

Une partie du matériel à la salle de gym était assez usée. Plusieurs tapis, haies d'entraînements, piquets et tremplins ont dû être remplacés pour un montant total de Fr. 6'759.55.

7. Ecoles : Abri pour attente enfants

Un abri pour les enfants qui attendent le bus scolaire a été mis devant la salle de gym. Les travaux de montage et de fixation ont été effectués par la voirie ; l'abri a coûté Fr. 2'583.70.

8. Tennis

Un mât d'éclairage au terrain du tennis penchait dangereusement. Les travaux pour la reconstruction du socle et le redressement du mât s'élèvent à Fr. 5'977.35.

9. Vestiaires Pâquerettes

Quatre panneaux de douches ont dû être remplacés pour le prix de Fr. 2'550.00. Les 6 panneaux restants seront changés prochainement.

10. Nouveau bâtiment scolaire

Comme mentionné à la dernière séance du Conseil Communal, la Municipalité a mandaté un bureau d'architecte pour effectuer un diagnostic et une analyse du Collège. Les résultats ont montré que des travaux importants seraient nécessaires et qu'une rénovation du bâtiment est estimée à Fr. 3'700'000. Cette solution ne résoudrait ni l'état général du bâtiment, ni la possibilité d'extension, ni le développement des activités sportives, ni le regroupement et l'amélioration des infrastructures pré et parascolaires au même endroit.

Après discussion avec le bureau d'architecte, la Municipalité l'a mandaté pour faire une étude de faisabilité de construire une nouvelle école sur la parcelle Ciana, dont la commune est propriétaire. Les parcelles 62 et 63, dans une zone de constructions d'utilité publique, ont une surface d'environ 15'000 m² et sont prévues depuis longtemps pour accueillir un complexe scolaire. Cela permettrait d'y construire une école avec une grande salle de gym double, une piscine couverte de 25 m x 14 m, à l'usage de la population, des sports et de l'apprentissage de la natation. Ce projet permettrait également de répondre à la nécessité de regrouper toutes les infrastructures pré- et parascolaires au même endroit.

L'extension de ces bâtiments sera possible si le besoin de salles de classes et/ou de locaux pour l'accueil des enfants augmente. Première estimation des coûts Fr. 25'000'000.--.

M. Xavier Dutruit :

1. Centre du village

La Municipalité a présenté aux commerçants du centre du village le projet de réaménagement tel qu'il vous a été présenté lors du dernier conseil.

Le préavis pour le crédit d'étude est en cours d'élaboration et vous sera soumis lors du conseil du mois de novembre ou de décembre.

2. Club-house du tennis

Suite au recours de la Municipalité auprès de la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) contre le refus du Service du Développement du Territoire (SDT) de délivrer l'autorisation de transformer le club-house.

Une audience sur place a été agendée par la CDAP le 8 octobre prochain.

Nous vous tiendrons informés des suites de ce dossier.

3. TPM – Incidence COVID-19

La pandémie a des impacts sur la couverture de déficit des TPM par notre Commune. Les recettes sont en baisses de 25%, les charges en augmentation de 2,5% et à ce jour il y a un surcoût de 12,5% (env. Fr. 85'000.--) à la charge de notre Commune.

Des discussions sont en cours pour une répartition des coûts liés au COVID entre la Confédération, le Canton et les Communes (1/3 chacun).

M. Eric Maillefer :**1. Travaux centre du Saugey**

Les travaux concernant le magasin d'alimentation Volg sont terminés. Il reste à faire les transformations nécessaires pour séparer les activités de Volg de l'exploitation du Bancomat Raiffeisen. En effet, la gestion de ce Bancomat par la banque se fait au travers des locaux de Volg, ce qui n'est pas une solution pérenne. La Municipalité a rencontré la direction de Raiffeisen Morges-Venoge. Un contrat de location a été établi jusqu'en 2028. Un accord a été trouvé entre la Municipalité et la Banque pour la répartition des frais engendrés par la transformation du bâtiment donnant un accès indépendant au Bancomat. Les travaux débuteront dès le 19 octobre prochain.

2. Travaux au Château

Suite au COVID, le début des travaux prévus ce printemps a été repoussé à cet été. Les interventions sur les canalisations sont terminées. Les travaux dans l'annexe et au rez du Château sont également terminés. Actuellement sont en cours la réfection des salles de bains dans les appartements de la Tour et du 2^{ème} étage. Le changement des volets aura lieu tout prochainement. L'ensemble des travaux sera terminé à la fin du mois prochain.

3. Ferme du Château

Diverses réunions ont eu lieu avec l'architecte concernant le préavis 01/2020. L'étude du projet de démolition-reconstruction de la ferme a été chiffrée. Le préavis présentant les différentes variantes vous sera soumis lors d'une prochaine séance.

4. Bâtiment des Utins

Plusieurs problèmes sont apparus depuis la remise du bâtiment par l'entreprise générale :

- Sols en béton ciré : suite à différentes fissures et taches, l'ensemble des sols du foyer et du 1^{er} étage ont été refaits aux frais de l'entreprise ayant exécuté les travaux. De plus, une cire à base de graphite a été appliquée afin de renforcer la résistance de ces sols.
- Infiltration d'eau : Une infiltration d'eau de pluie très importante s'est produite dans le bâtiment, derrière la scène. Le problème provenait d'un défaut de la couverture au niveau du toit. Une partie de l'isolation a dû être remplacée et le problème de couverture a été résolu par l'entreprise ayant exécuté les travaux.
- Crépis : La Municipalité a refusé l'exécution des crépis sur la façade sud-est et des discussions sont en cours avec l'entreprise générale à ce sujet.
- Marquise au-dessus de la baie vitrée : L'étanchéité de cette marquise présente des fuites qui marquent le crépi de traces blanches. Une solution devra être trouvée par l'entreprise générale, afin de remédier à ce problème.
- Cheminement piétonnier autour de la salle : Le revêtement minéral des trottoirs se dégrade et n'est pas satisfaisant. Le problème est dans les mains de l'entreprise générale.

5. Esplanade de Bellevue

Ce printemps et cet été, divers groupes de personnes se sont réunies sur cette esplanade, engendrant des nuisances sonores et passablement de déchets laissés à même le sol. D'autre part, la haie de troènes a passablement souffert des passages de piétons passant au travers plutôt que de faire le tour jusqu'à l'accès de cette esplanade. La Municipalité a décidé de remplacer la haie de troènes par un grillage vert, dégageant ainsi la vue pour les passants au Chemin de Bellevue. Les bancs ont été rénovés avec du bois de mélèze. Finalement, ce lieu sera mis à ban entre 22h00 et 07h00, afin de respecter la tranquillité des riverains. Une banderole didactique sera également mise en place.

6. Vin Communal

La Municipalité a décidé de quitter les Caves de la société Hammel, pour rejoindre la Cave de la Côte dont la Commune est sociétaire.

Ainsi, à l'exception du vin de fête, toujours produit par le domaine des Abbesses, la production de vin communal, blanc et rouge est maintenant issue de la Cave de la Côte. Un nouveau design des étiquettes fait par l'artiste Michel Wüthrich habille les nouvelles bouteilles du millésime 2019.

La Municipalité remercie la société Hammel pour les nombreuses années de collaboration et des relations chaleureuses qu'elle a toujours eues avec son directeur Monsieur Gilbert Hammel.

7. Maison Chemin du Levant 2

Cette maison appartenant à la Commune présentait des problèmes au niveau de l'état des fenêtres. Celles-ci, fortement dégradées par les intempéries, ne répondaient plus aux normes d'isolation actuelles. Ainsi, la Municipalité a décidé de remplacer l'ensemble des fenêtres pour un montant total de Fr. 33'000.00.

Ce montant sera pris sur le budget annuel d'entretien des bâtiments.

8. Divers remplacements

Au bâtiment du Saugey 6, le chauffe-eau, passablement corrodé et rempli de calcaire a été remplacé par un nouvel appareil en acier inoxydable : Prix : Fr. 11'500.00.

Au Château, le séchoir à linge de la buanderie a dû être remplacé par un nouvel appareil : Prix : Fr. 4'000.00.

9. Désaffectation partielle du cimetière

Malheureusement les places disponibles restantes pour l'inhumation ne sont plus assez nombreuses au cimetière d'Echandens.

Ainsi il est nécessaire de procéder à une désaffectation partielle concernant les tombes les plus anciennes, à savoir celles datant de 1964 à 1972.

Une annonce a été publiée dans la Feuille des avis officiels.

Les familles concernées ont été averties dans la mesure du possible.

Un avis est affiché au Pilier Public, ainsi qu'au cimetière.

Les travaux de désaffectation auront lieu dès le printemps 2021.

M. Christian Müller :

1. Travaux raccordement ERM

Le raccordement de nos eaux usées à l'ERM est effectif depuis le vendredi 4 septembre. Il reste la pose des enrobés le long de la route d'Yverdon ainsi que quelques finitions au niveau de la station de relevage du Brizet.

De ce fait, l'entretien incombe dorénavant à l'ERM, déchargeant ainsi notre service de voirie de cette tâche ainsi que celle liée aux alarmes.

2. Signalisation salle des Utins

Comme indiqué lors de mes dernières communications Municipales, la mise en place de la signalisation sur les routes cantonales et communales de notre salle villageoise a été effectuée, le cout de cette mise en place a été de Fr. 1'645.50.

3. Modification du marquage au sol du parking « derrière l'auberge »

Le marquage au sol du parking susmentionné devenant quasi illisible, il a été procédé début juillet à un rafraichissement. Certaines modifications ont également été apportées. Nous sommes passé de places dites « en bataille » c'est-à-dire à 90°, à « en épis » pour la partie centrale, ce qui a nécessité la mise en place d'un sens de circulation. Il a également été ajouté des places réservées pour les longs véhicules, comme les

camionnettes de livraison, d'entreprise de jardinage etc, afin de diminuer les problèmes pour les autres utilisateurs, de visibilité lors des marches arrière, inhérents à la longueur des camionnettes lorsqu'elles stationnent sur les places perpendiculaires à la Rue du Château. Une campagne d'information a été mise en place, avec dans un premier temps des explications verbales, puis dans un deuxième temps, par des flyers apposés sur le pare-brise des véhicules concernés.

4. Marquage au sol places de parc ch. du Crêt, ch. du Belvédère, parking devant l'Auberge et Place du Saugey

Pour la même raison que l'objet précédant, nous avons procédé au rafraichissement du marquage des places de parc de toutes ces rue et place.

5. Marquage Rte d'Ecublens hauteur arrêt de bus Chocolatière

Faisant suite à de nombreuses interpellations de conseillères et conseillers, courriers d'habitants, quelques accidents heureusement sans mise en danger des fonctions vitales (quand même une fracture), nous avons procédé d'entente avec le canton, au marquage d'une ligne blanche continue de part et d'autre des arrêts de bus ainsi que la suppression de 4 lignes jaune liée à la bande cyclable, la deuxième semaine de juillet. Si vous souhaitez plus de détails, je vous encourage à lire ma réponse à la question 5 du rapport de la commission de gestion.

Le montant total des travaux de marquages des points 3, 4 et 5, se montent à Fr. 6340.75.

6. Modification signalisation ch. De l'Eglise

Consécutivement à notre période de test de mise en sens unique du bas du ch. De l'Eglise et au vu des objectifs plus qu'atteints, la mise à l'enquête publique a eu lieu dès le 18 août pour une durée de 30 jours. Il n'y a eu aucune opposition, de ce fait la mise en place de la nouvelle signalisation sera effectuée dans les semaines à venir.

7. Occupation terrain multisports « ancienne maison Ciana »

À la suite de l'intervention de monsieur le conseiller Communal Dominique Tavel, au sujet de l'occupation du terrain de jeux sur la Parcelle Ciana, il a été procédé à des contrôles réguliers qui ont attesté les dires de votre collègue. En effet il a été constaté que des personnes extérieures au village venaient utiliser notre terrain. Ces personnes ont été à chaque fois interpellées, informées du non-respect du règlement affiché et qu'à ce titre, il nous était possible de les dénoncer. Dans un premier temps et dans un but pédagogique, ces personnes ont été au bénéfice d'un avertissement et informées qu'en cas de récurrence, une procédure sera ouverte pour non-respect de la mise à banc.

M. Jerome De Benedictis :

1. Crise du COVID-19

Tout d'abord, je souhaite vous faire un retour sur le déroulement de la crise du COVID-19 du point de vue de la Commune d'Echandens. A chaque étape, les Municipalités vaudoises ont été informées des évolutions du cadre légal et des mesures en même temps que le reste de la population, à savoir lors des conférences de presse. Cela a demandé à la Municipalité et aux collaborateurs de la commune une réactivité et une souplesse pour les prises de décisions et la communication de celles-ci. Nous avons su réagir rapidement et proportionnellement à l'évolution de la situation avec pour leitmotiv : « s'en tenir au plus proche des directives des autorités supérieures, à savoir ne pas outrepasser nos compétences et ne pas décider de mesures plus restrictives que ce qu'ordonnent le Conseil Fédéral et le Conseil d'État, mais appliquer strictement les

mesures décidées par ces instances. ». Les retours sur le respect de ces mesures est très bon et nous n'avons eu que très peu de témoignages négatifs à ce sujet. Dans notre fonctionnement interne ainsi qu'avec les commissions du Conseil Communal, nous avons eu la chance de pouvoir compter sur le foyer et sur la salle des Utins pour organiser de nombreuses séances tout en respectant largement les distances.

Les collaborateurs de la Commune ont très bien su aider la Municipalité dans la mise en œuvre des plans de protections et je les en remercie vivement. Plusieurs de nos collaborateurs ont été impactés par les mesures édictées par les Autorités, soit pour des raisons sanitaires (personnes à risque), soit pour des gardes d'enfants (libération des employés ayant des enfants à charge). La Municipalité a pris la décision de ne pas demander aux employés concernés de récupérer leurs heures. Les employés de l'administration communale ont eux pu bénéficier dès le premier jour de mesures de télétravail grâce au crédit accordé l'année passée qui nous a permis de mettre en place une structure de bureaux virtuels délocalisés en février. Les collaborateurs ont donc eu accès en tout temps à leur environnement de travail à domicile. Les employés des autres services ont été sensibilisés aux risques de contamination et ont pris des mesures de distanciation et d'hygiène conformes aux directives fédérales.

De nombreux bénévoles se sont spontanément annoncés auprès de la Municipalité pour aider les personnes dans le besoin. Je cite ici la Jeunesse d'Echandens et le groupe de scouts de la Grande Ourse, mais de nombreux autres citoyens se sont annoncés individuellement. Un immense merci à eux. Pour le résultat, je ne vous cacherais pas que nous avons eu bien plus de bénévoles que de demandeurs, les habitants s'étant très majoritairement organisés de leur côté.

La Municipalité a pris la décision d'abandonner les loyers des commerçants sur la durée de la fermeture leur étant imposée par les directives fédérales. Cette mesure, accueillie avec soulagement par les commerçants concernés, leur a permis de garder la tête hors de l'eau alors qu'aucun chiffre d'affaires n'était réalisé.

La Municipalité a également pris la décision d'abandonner, sur dossier, un montant pouvant aller jusqu'à l'équivalent d'un trimestre sur les droits de Superficie. Cette mesure permet elle aussi de favoriser la relance économique pour les superficiaires de la commune et réduire le risque pour eux d'une faillite qui générerait bien plus de pertes pour les comptes communaux.

Aujourd'hui, le plan de protection de la commune est conforme aux directives fédérales et cantonales, à savoir :

- Une seule personne à la fois au guichet de l'administration communale.
- Port du masque recommandé pour les visiteurs.
- Pour les collaborateurs, port du masque dès que la distance ne peut être respectée durant plus de 15 minutes.
- En cas de doutes ou de symptômes, favorisation du télétravail et minimisation des risques.

Les effets financiers de cette crise sont aujourd'hui encore très difficiles à évaluer. Il est clair que des recettes vont diminuer (impôts, locations de salles, loyers et DDP) et que des charges vont augmenter (Facture sociale, transports publics, matériel de désinfection et nettoyage). Nous pensons cependant également voir quelques comptes réaliser des économies du fait tout le système a tourné au ralenti durant plusieurs mois et que de nombreuses manifestations ont été annulées.

2. 1^{er} Août, Fêtes au Château 2020 et Abbaye 2021

En complément des mesures décidées ci-dessus, la Municipalité a pris la décision d'annuler les festivités du 1^{er} août, les discours ayant été publiés sur notre site internet et sur les réseaux sociaux. La Municipalité a également dû se résoudre à reporter les Fêtes au Château et l'accueil des nouveaux habitants à 2021. Sur proposition de l'Abbé-Président de l'Abbaye des Agriculteurs, nous avons également convenu du report de la Fête de l'Abbaye à l'été 2022. Nous vous informons également que le repas des

bénévoles du 6 novembre est annulé ainsi que la soirée des entreprises prévue le 12 novembre.

3. Personnel Communal – Mme Margrit Widmer

Au début de la crise sanitaire, la Municipalité s'est retrouvée dans l'obligation de mettre un terme à sa collaboration avec Mme Margrit Widmer, employée ponctuellement au service de conciergerie, notamment au Saugey, aux WC publics et au refuge. Cette décision difficile s'est avérée impérative, Mme Widmer ayant atteint l'âge de la retraite et entrant dans la catégorie des personnes dites « à risque ». Nous tenons ici à remercier chaleureusement Mme Widmer pour son engagement sans faille durant plus de 27 ans au service de la Commune d'Echandens et lui souhaitons tout le meilleur pour la suite.

4. PPA Parc des Sports à Morges et Centre Aquatique

Suite au refus du Plan Partiel d'Affectation du Parc des Sports à Morges, la société anonyme CARM SA, pour Centre Aquatique Région Morges, va devoir prendre une décision quant à son avenir d'ici la fin de l'année. Cette société ne dispose plus de liquidités et l'avenir du centre aquatique est très incertain compte tenu du refus de l'affectation du sol pour ce dernier.

5. Facture Sociale et initiative

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) a conclu un accord sur la Facture Sociale avec le Conseil d'État. Cet accord, inacceptable aux yeux de la Municipalité d'Echandens, a été ratifié par une majorité des membres de l'UCV le 17 septembre dernier lors de l'assemblée générale. La Municipalité peine à comprendre quels bénéfices les communes vont pouvoir retirer de cet accord. En effet :

- Le montant total des charges sociales mis sur le dos des communes continuera inexorablement d'augmenter. Les montants présentés dans cet accord sont d'ailleurs basés sur une croissance jugée sous-estimée par certains observateurs et ne tenant pas compte des effets de la crise du coronavirus.
- Les 150 millions de francs, présentés comme un cadeau aux communes, ne seront effectifs qu'en 2028, ou éventuellement en 2026 en cas de bonne santé financière du Canton. Cet horizon est bien trop lointain et ne répond pas du tout à l'urgence de la situation. De plus, les 60 millions de francs évoqués pour la reprise par le Canton des Agences Régionales d'Assurances Sociales ne s'ajoutent pas aux 150 millions mais sont inclus dans ce montant.
- L'accord prévoit la mise en place d'un mécanisme de maîtrise des finances communales, évoqué sous la forme d'une augmentation automatique des impôts communaux en cas de répétition d'exercices déficitaires. Cette mesure vous retirerait votre autorité pour fixer le taux d'imposition dans notre commune.
- L'accord prévoit également le musellement de l'UCV, donc de notre faïtière des communes Vaudoise, auprès des Députés par l'interdiction pour l'UCV de soutenir une quelconque intervention parlementaire portant sur les éléments du protocole d'accord (répartition des dépenses sociales, le financement de la PCS, la facture policière et le rééquilibrage financier).

Aujourd'hui, la charge de la facture sociale sur les comptes communaux équivaut à 22 points d'impôt, soit plus du tiers de nos revenus de l'impôt. A titre comparatif, nous étions à 20 points en 2015 et nous estimons que nous pourrions atteindre 25 points en 2023. Ce rôle de percepteur pour le compte des dépenses sociales de l'État ne convient pas du tout à la Municipalité d'Echandens et c'est pour cette raison que nous avons décidé de soutenir l'Initiative « SOS Communes » qui demande la reprise totale de la facture sociale par l'État. Il en va de l'avenir de l'autonomie communale et de nos finances et nous vous invitons à en faire de même.

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) a conclu un accord sur la Facture Sociale avec le Conseil d'État. Cet accord, inacceptable aux yeux de la Municipalité. Il présente deux tableaux, illustrant ses paroles.

6. Nouveau site web et réseaux sociaux

La Municipalité a le plaisir de vous présenter en primeur le nouveau site web de la Commune d'Echandens, réalisé par l'agence 321 à Morges selon le crédit octroyé par le Conseil Communal fin 2019. Ce nouveau site web, dont je vais vous faire une courte démonstration tout de suite, se veut ludique et intuitif, répondant aux besoins des habitants, des Autorités et des sociétés locales amenées à communiquer par le site internet. Parallèlement, nous étudions l'arrivée de la Commune d'Echandens sur les réseaux sociaux.

11. Communications du Bureau

Soirée du 8 octobre : M. Daniel Dietrich annonce que c'est avec regret que le Bureau a pris la décision d'annuler cette soirée qui avait été prévue en remplacement à la traditionnelle sortie du Conseil communal. Une communication sera adressée à tous les invités ces prochains jours. Le but de la soirée était de soutenir les commerçants villageois, impactés par les conséquences du Covid. Une solution de remplacement est en cours d'élaboration et vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

Votations fédérales : M. Daniel Dietrich annonce les résultats de votations du 27 septembre 2020 et souligne le très haut taux de participation au niveau de la Commune, soit 63,26%:

Initiative de limitation : refusé par 709 non contre 305 oui ;

Loir sur la chasse : refusé par 556 non contre 446 oui ;

Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers : refusé par 502 non contre 489 oui ;

Lois sur les allocations pour perte de gain, LAPG : accepté par 818 oui contre 194 non ;

Acquisition nouveaux avions de combat : refusé par 513 non contre 497 oui.

Déplacement du prochain Conseil : Il annonce que, selon un souhait de la Municipalité, le prochain Conseil est déplacé du 9 novembre au 23 novembre 2020. Il y aura une dernière séance le 14 décembre.

M. Daniel Dietrich passe la parole au futur Président, M. Jean-Nicolas Muff qui annonce que le Bureau nouvellement élu va s'atteler à l'organisation des prochaines élections communales. Le premier tour des élections aura lieu le dimanche 7 mars 2021, suivi éventuellement par un deuxième tour le 28 mars 2021. Conformément à la tradition à Echandens, une Assemblée de commune aura lieu le mardi 24 novembre prochain. Un tous-ménage sera envoyé d'ici une dizaine de jours, mais M. Jean-Nicolas Muff invite les conseillers à d'ores et déjà réserver la date. Lors de cette soirée, organisée conjointement par la Municipalité et par le Bureau du Conseil, qui sera ouverte à toute la population, les différentes étapes du processus de ces élections seront expliquées. Il espère vivement que les Conseillers actuels se représenteront devant le corps électoral pour la nouvelle législature. Il invite également les Conseillers à réfléchir quels autres citoyens pourraient être motivés à rejoindre le Conseil et les contacter.

Avant de passer la parole au Syndic, M. Daniel Dietrich revient sur sa présidence. Il tient à revenir sur un point en particulier. Il s'agit du plaisir de voir s'associer dans les débats, les commissions, les discussions premièrement des jeunes qui s'engagent, qui apportent un regard nouveau, une spontanéité et un dynamisme qui fait plaisir à voir ; d'autre part, des moins jeunes qui contribuent par leur expérience, leur savoir et leur sagesse à assurer une continuité dans les décisions. Echandens a la chance d'avoir un Conseil dynamique qui

travaille avec une Municipalité dynamique et il espère que cela continuera longtemps, car Echandens le mérite !

12. Divers et propositions individuelles

M. Jean-Nicolas Muff revient sur la période de COVID qui est particulièrement difficile pour les plus démunis et invite les Conseillères et Conseillers de remettre leur jeton de présence de ce soir et des dernières séances de l'année dans les urnes prévues à cet effet, en marque de soutien de soutien à ces personnes.

Il remercie M. Daniel Dietrich de sa présidence et souligne le plaisir que les membres du Bureau ont eu à travailler avec lui. Il précise que M. Daniel Dietrich a conduit ce Conseil pendant une période plus longue que l'habituel mandat et cela avec beaucoup d'efficacité. L'assemblée applaudit le président sortant.

M. Jerome De Benedictis revient sur le fait qu'il n'y aura pas d'apéro à l'issue de cette soirée mais fait part du plaisir d'avoir retrouvé les membres du Conseil. Il estime que ces échanges sont très importants et productifs. Pour terminer, il salue la bonne entente et la collaboration entre le Bureau et la Municipalité, en particulier le Président sortant, qu'il remercie de son excellente collaboration.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Dietrich clôt la séance vers 21:10.

Le Président :


Daniel Dietrich



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer